APICIL – Retraite AGIRC ARRCO

| | |
|---|---|
| OBJET | APICIL Agirc-Arrco relève du régime Agirc-Arrco. Il s'agit d'un régime de retraite par répartition et par points. Il est à la fois contributif et solidaire. La retraite Agirc-Arrco concerne la quasi-totalité des salariés de l'industrie, du commerce, des services de l'agriculture. |
| ROLE DU MANDATAIRE | - Participer activement aux réunions du conseil d'administration traitant du fonctionnement d'APICIL<br>- Voter les décisions importantes liées au fonctionnement et au positionnement d'APICIL |
| COMPOSITION | **Conseil d'Administration** : 30 membres, représentants des employeurs adhérents et des participants salariés,<br>• Collège Adhérents : 15 représentants désignés par les organisations d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel,<br>• Collège Participants : 15 administrateurs désignés, de façon égalitaire, par chacune des confédérations syndicales des salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, signataires ou adhérentes de<br><br>**Comité Paritaire d'Approbation des Comptes**<br>- 5 membres pour le collège Adhérents<br>- 5 membres pour le collège Participants<br><br>Rôle du CPAC : Il entend le rapport de gestion du conseil d'administration, le rapport général de certification des comptes annuels du commissaire aux comptes, et approuve les comptes et bilan de l'exercice écoulé. Il se réunit 1fois par an. |
| CONDITIONS D'ELIGIBILITE | - Etre cotisant APICIL AGIRC ARRCO<br>- Avoir moins de 70 ans à la date de la désignation<br><br>- Pour le CPAC : incompatibilité avec le mandat d'administrateur de l'Institution. |
| DUREE MANDAT | 4 ans |
| FREQUENCE DES REUNION | 4 Conseil d'Administration par an |

**CONTACT** : Lauriane BRESSAND – lbressand@cpmerhone.fr – 04 72 53 74 74